

# Pour une pêche responsable du saumon sur le territoire de la baie du Mont Saint-Michel



© O. Thomas

## ■ Pêcheurs de saumons dans la Baie.

La baie du Mont Saint-Michel est fréquentée par plusieurs espèces de poissons migrateurs : saumon atlantique, truite de mer, anguille, lamproie marine, lamproie fluviatile, grande alose, alose feinte, mulot porc et flet. Le saumon, tout particulièrement, est attaché à l'histoire de la Baie et contribue depuis plusieurs siècles à la renommée des fleuves côtiers Sée, Sélune et Couesnon.

Espèce patrimoniale, le saumon atlantique est aujourd'hui fragilisé par les modifications océaniques liées aux changements climatiques. Dans le but de conserver les populations de saumons présentes sur le territoire de la baie du Mont Saint-Michel, refuge majeur pour l'espèce en Europe, de nombreux acteurs locaux travaillent depuis plusieurs années pour l'amélioration de la qualité des eaux, des milieux aquatiques et humides et de la biodiversité associée.

Par ailleurs, des efforts sont également réalisés par les pêcheurs de loisir pour instaurer une pêche responsable et conforter ainsi l'avenir du saumon dans

la baie du Mont Saint-Michel et ses rivières.

En rivière, des quotas de captures existent depuis 1996 sur les cours d'eau ouverts à la pêche de ce grand migrateur pour permettre la conservation de l'espèce. C'est un outil de gestion majeur des populations de saumons : les pêcheurs à la ligne ont l'obligation de baguer et déclarer les poissons prélevés.

Cette mesure est aujourd'hui élargie aux pêcheurs à pied de la Baie qui doivent eux aussi baguer et déclarer leurs captures (saumon et truite de mer). En outre, la pêche des salmonidés en Baie ne peut être pratiquée qu'avec une raquette à salmonidés (engin traditionnel pour la pêche du saumon dans la baie du mont Saint-Michel). Pour l'utiliser, les pêcheurs doivent avoir obtenu une autorisation auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Cette nouvelle réglementation qui encadre la pêche à pied des salmonidés fait l'objet d'un suivi par

l'Inter-Sage de la baie du Mont Saint-Michel (action soutenue par l'AFB) et par les services et agences de l'Etat (DDTM, AFB). L'Écomusée de la Baie, musée du Département de la Manche, est quant à lui pour trois ans (2018-2020) le guichet unique pour la déclaration des salmonidés prélevés en baie et pour le renouvellement des bagues.

Ainsi, et dorénavant, par le respect des réglementations fluviales et maritimes et la déclaration systématique des captures, les pêcheurs de loisir en rivière et en Baie sont impliqués, ensemble, dans le développement d'une pêche responsable du saumon sur le territoire.

### Plus d'infos sur :

[www.intersage-baiedumont.fr](http://www.intersage-baiedumont.fr)

